

1. NOM DU PRODUIT

| | |
|---|---|
| a/ commercial | |
| – en polonais | Oktanol F (<i>Octanol F</i>) |
| – en anglais | Octyl alcohol F |
| – en allemand | Oktylalkohol F |
| b/ chimique | |
| – en polonais | Pozostałość podestylacyjna, produkty uboczne z produkcji 2-etyloheksan-1-olu (<i>résidu de distillation, sous-produit de la fabrication du 2-ethylhexal-1-ol</i>) |
| – en anglais | 1-Hexanol, 2-ethyl-, manuf. of, by-products from, distn. residues |
| – en allemand | 1-Hexanol, 2-Ethyl-, Herstellung von, Nebenprodukte aus, Destillationsrückstände |
| c/ désignation officielle de transport | ne s'applique pas (il n'est pas soumis à la réglementation RID/ADR) |
| d/ formule chimique | néant |
| e/ PKWiU (<i>Classification polonaise des produits et des services</i>) | 20.59.59.9 |
| f/ NC | 3824 90 92 |

2. EXIGENCES QUALITATIVES

2.1. Propriétés générales

L'octanol F est un liquide présentant plusieurs teintes allant du jaune au verdâtre et une odeur caractéristique.

2.2. Propriétés physiques et chimiques

| N° d'ordre | Propriété | Valeur | Unité de mesure | Méthodes d'essais | Méthode équivalente |
|------------|--|--------|-----------------|------------------------------|---------------------|
| 1 | 2-éthylhexanol, maximum | 30 | [% m/m] | Méthode propre ZAK S.A. (GC) | GC |
| 2 | Composés macromoléculaires (>C ₈), minimum | 70 | [% m/m] | Méthode propre ZAK S.A. (GC) | GC |

3. UTILISATION

L'Octanol F possède les utilisations identifiées suivantes :

- Agent de flottation
- Procédé de fabrication (industrielle)

4. PERSISTANCE

Le produit est persistant chimiquement. En respectant les conditions de stockage et de transport visées aux points 7 et 8, les propriétés qualitatives indiquées au point 2 sont conservées durant 6 mois à partir de la date de chargement.

5. CONFIRMATION DE LA QUALITÉ DU PRODUIT

Sauf si le contrat avec le client en dispose autrement, un document constatant la conformité des propriétés qualitatives avec les exigences du contrat et/ou de la présente fiche de données de sécurité est joint à chaque citerne d'Octanol F fournie.

6. EMBALLAGE

6.1. Exigences générales

L'Octanol F est chargé dans des wagons citernes en acier, des conteneurs citernes ou des camions citernes.

L'utilisation d'un autre type d'emballage assurant le maintien des propriétés qualitatives du produit et la sécurité de son transport, de son stockage et de son utilisation, est autorisée. Dans ce cas, le destinataire doit :

- présenter une certification valable certifiant que l'emballage est destiné à stocker et à transporter le produit ou sa propre déclaration écrite concernant cette question,

- étiqueter l'emballage conformément aux normes en vigueur

6.2. Étiquetage des emballages unitaires des destinataires

L'étiquetage de l'emballage unitaire du destinataire comporte les éléments suivants :

a/ selon le règlement (CE) 1272/2008

Données d'identification : nom, adresse et numéro de téléphone du ou des fournisseurs

Informations concernant la quantité du produit : la quantité nominale de la substance dans l'emballage lorsque celui-ci est mis à disposition du grand public sauf si cette quantité est spécifiée par ailleurs sur l'emballage

Identificateurs de produit :

Nom de la substance : « résidu de distillation, sous-produit de la fabrication du 2-ethylhexal-1-ol »

Numéro EINECS : « Numéro CE 271-832-1 »

Numéro CAS : « Numéro CAS 68609-68-7 »

Pictogrammes de danger :

SGH07 : point d'exclamation



Mention d'avertissement : « Attention »

Mentions de danger :

H315 : « Provoque une irritation cutanée. »

H412 : « Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. »

Conseils de prudence :

P273 : « Éviter le rejet dans l'environnement. »

P280 : « Porter des gants de protection. »

P280 : « Porter des vêtements de protection. »

P280 : « Porter un équipement de protection du visage. »

P302 + P352 : « EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. »

P362 : « Enlever les vêtements contaminés »

P332 + P313 : « En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. »

P501 : « Éliminer le contenu conformément à la réglementation. »

P501 : « Éliminer le récipient conformément à la réglementation. »

b/ selon la réglementation RID/ADR

- L'Octanol F n'est pas classé comme dangereux au sens des réglementations RID/ADR.

c/ selon la loi sur les produits emballés (si l'emballage y est soumis)

- nom du produit
- quantité nominale du produit
- nom de la société d'emballage, commandant l'emballage ou de l'importateur.

d/ mention :

- « L'emballage usagé doit être transmis aux destinataires concernés par la valorisation des déchets ».

7. STOCKAGE

7.1. Exigences pour les bâtiments de stockage

- Ventilation locale par aspiration, éliminant les vapeurs des endroits de leur émission, et ventilation globale des locaux.
- Protection contre l'électricité statique - une décharge peut provoquer l'inflammation des vapeurs organiques.
- Système d'arrosage type sprinkler permettant le refroidissement des réservoirs/récipients par dispersion d'eau, en cas d'incendie.
- Sol imperméable, permettant la suppression des écoulements et empêchant leur pénétration dans les égouts.
- Installation électrique, dispositifs d'éclairage et de ventilation en ATEX.
- Le local doit être froid et sec.

7.2. Conditions de stockage

- Stocker à l'abri des sources d'inflammations - ne pas fumer.
- Stocker les réservoirs fermés hermétiquement dans un endroit froid, bien ventilé.
- Stocker et ouvrir le réservoir avec précaution.
- Les récipients et réservoirs doivent être correctement étiquetés.
- Les récipients et réservoirs doivent être fabriqués en matériaux résistant à l'Octanol F.

7.3. Consignes relatives à la santé au travail

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les mains avant les repas et immédiatement après l'utilisation du produit.

7.4. Consignes concernant le stockage commun

- Substances incompatibles : agents fortement oxydants, acides

8. TRANSPORT

8.1. Exigences générales

L'Octanol F est transporté dans des citernes, des camions citernes, des conteneurs citernes et des emballages unitaires du destinataire.

Les citernes, les camions citernes, les conteneurs citernes et les emballages doivent être hermétiques et propres (posséder un certificat de lavage actuel) et posséder des documents actuels.

Les emballages unitaires du destinataire doivent respecter les conditions indiquées au point 6.

Les emballages unitaires avec le produit doivent être transportés par moyens de transports couverts.

L'Octanol F ne peut pas être transporté avec des oxydants forts et des acides.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens des réglementations RID/ADR.

8.2. Marquage des moyens de transport selon RID/ADR

Ne s'applique pas. Le produit n'est pas soumis à la réglementation RID/ADR.

9. AUTRES INFORMATIONS

L'Octanol F possède une attestation de cacherooute.

10. DOCUMENTS LIÉS

Fiche du produit PM-007.02 « Octanol F. Fiche de données de sécurité ».

Certificat de classification n° 117/IPO-BC/2011

11. REMPLACE

La fiche PM-007.01-1.6 « Octanol F. Fiche de données de sécurité »